

- aider les compagnies, en accord avec les efforts d'autres ministères, à développer les compétences requises en affaires internationales pour transiger sur les marchés d'exportation;

AECI a aussi le mandat de poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès au marché des entreprises canadiennes aux marchés étrangers. Il le réalise par les négociations d'accords commerciaux tels l'ALE, l'ALENA et le GATT. Aussi importantes sont les discussions permanentes avec d'autres gouvernements sur la réduction des tarifs et la réduction des barrières non tarifaires.

L'industrie

L'industrie des produits alimentaires à valeur ajoutée peut prendre plusieurs dispositions au niveau industriel par l'association d'exportation appropriée pour accorder un appui précieux aux compagnies membres qui développent des marchés d'exportation. L'appui peut consister à concevoir des activités promotionnelles conjointes, à encourager des relations de jumelage et de commerce avec des compagnies canadiennes et étrangères, et à la formation et à la dissémination de l'information.

En novembre 1992, le gouvernement canadien, représenté par le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce international, annonça une initiative de premier plan pour accroître les exportations de produits agricoles canadiens, avec un accent particulier sur les produits alimentaires à valeur ajoutée. L'initiative, appelée Stratégie des perspectives commerciales (SPC), comprenait quatre volets principaux :

- le programme agro-alimentaire du PDME, pour aider les associations agro-alimentaires à accroître les efforts de mise en marché internationale au nom de leurs membres en partageant les frais des activités supplémentaires de développement du marché générique;
- accroître jusqu'à dix de plus le nombre des fonctionnaires dans les missions commerciales à l'étranger affectés au secteur agro-alimentaire;
- créer un établissement international de formation des viandes rouges;
- créer au Canada une équipe de fonctionnaires d'Agriculture Canada et d'AECI pour examiner rapidement les irritants commerciaux.

La mise en oeuvre complète du SPC accordera aux exportateurs et à leurs associations une vaste gamme d'outils de développement des exportations pour développer de nouveaux marchés d'exportations et renforcer ceux qui existent déjà. Affaires étrangères et Commerce international appuie entièrement ces nouveaux programmes, et aidera les exportateurs et leurs associations par tous les moyens possibles.